



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT ET DE
LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
SECTION PREPARATION AUX CONCOURS
ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Notice d'information à l'usage des stagiaires affectés en administration centrale

Préparation aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA) - Session 2017 -

CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR :

Le concours interne s'adresse aux fonctionnaires et agents de l'État [...] qui, à la date de la clôture des inscriptions, sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental [...]. Les candidats doivent justifier, à la date de clôture des inscriptions, de quatre années au moins de services publics.

Pour la détermination de cette durée, ne sont pas prises en considération les périodes de formation ou de stage dans une école ouvrant accès à un corps de la fonction publique.

[Art. 1 – Section 2 du décret n°2007-1247](#)

Les candidats qui souhaitent s'assurer qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté et connaître les modalités d'organisation du concours sont invités à se rapprocher du ministère de la fonction publique, en allant sur le site suivant : www.fonction-publique.gouv.fr.

1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

Préparation à l'épreuve écrite

Renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de l'épreuve écrite d'admissibilité. Celle-ci consiste :

- en la rédaction, à partir d'un dossier à caractère administratif, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées ;
- à répondre à une ou deux questions qui peuvent être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques.

(Durée : 4 heures ; coefficient : 4 dont coefficient **1** pour la ou les questions)

Préparation à l'épreuve orale

Entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de cinq minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales.

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle qu'il remet au service organisateur.

(Durée : 25 minutes ; coefficient : 4)

CONTENU ET DEROULEMENT DES PREPARATIONS

Préparation écrite :

La préparation à distance proposée consiste en 3 exercices d'entraînement à l'épreuve écrite d'admissibilité.

Une fois l'inscription à la préparation enregistrée, le stagiaire recevra un message de confirmation ainsi que le guide de connexion à la plateforme e-formation de la sous-direction du recrutement et de la formation (FOR-MI) accessible depuis internet ou l'intranet du ministère de l'intérieur.

Les sujets seront à télécharger à l'aide d'un mot de passe et d'un identifiant qui seront précisés dans le mail de confirmation d'inscription.

La plate-forme du ministère de l'intérieur FOR-MI vous permettra d'accéder à vos préparations, de télécharger les sujets et d'y déposer vos devoirs une fois réalisés, depuis intranet ou internet à l'aide d'un lien qui vous sera communiqué lors de la confirmation de votre inscription.

Préparation orale :

La préparation en présentiel se déroule de la façon suivante :

- les deux premières journées, animées par un formateur externe, porteront sur la méthodologie pratique de l'épreuve orale d'admission. Un exemplaire du dossier RAEP sera adressé au gestionnaire par mail en vue de l'oral fictif.

Afin de vous préparer dans des conditions optimums, je vous informe qu'il sera opportun de venir muni d'un projet d'exposé sur votre expérience professionnelle d'une durée de 5 minutes au plus, à réaliser comme point de départ de votre entretien avec le jury d'entraînement.

- la troisième journée consistera en un oral blanc avec le jury d'entraînement, d'une durée de vingt cinq minutes et aura pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de cinq minutes sur la base du dossier RAEP, qui sera suivi d'un débriefing de 15 minutes.

Cette préparation est réservée aux candidats admissibles et assidus à la préparation écrite. Elle sera organisée au centre national de formation à Lognes.

Information concernant l'aide à la constitution du dossier de RAEP :

Cette journée d'information en présentiel sera organisée pour tous les agents de l'administration centrale s'inscrivant dans un parcours de préparation aux concours internes ou examens professionnels. Les premières sessions débuteront dès janvier 2018.

OBLIGATIONS A RESPECTER PAR LE STAGIAIRE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues. Ces devoirs doivent être manuscrits, à l'encre noire, afin d'être réalisés dans les conditions de l'examen ;
- effectuer un **minimum de deux devoirs sur les trois** proposés au cours de la préparation ;
- se présenter au prochain concours interne concerné par la préparation ;

Toute préparation ultérieure quelle qu'elle soit sera systématiquement refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

INSCRIPTION À LA PRÉPARATION ECRITE

Le dossier de candidature doit obligatoirement comporter :

- le formulaire de demande de préinscription complété (dactylographié) par le candidat et signé par le supérieur hiérarchique et l'animateur (ou correspondant) de formation ;
- une lettre de motivation **manuscrite** de deux pages maximum ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- une copie du courrier de notification des résultats obtenus à l'écrit en cas de présentation aux concours d'entrée aux IRA, session 2016.

Ce dossier devra être ensuite scanné et adressé par mail à l'adresse suivante : gestionnaire3-prompro@interieur.gouv.fr au plus tard **le lundi 7 août 2017, délai de rigueur.** (Cette procédure d'inscription s'applique à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation).

Les candidats doivent impérativement mentionner sur la fiche d'inscription leur numéro de matricule (indiqué au dos de la carte agent).

FINANCEMENT

Les frais pédagogiques de la préparation sont pris en charge par la sous-direction du recrutement et de la formation.

Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.

OBSERVATIONS

L'attention des candidats est appelée sur le fait que la réussite au concours implique une scolarité de 12 mois au sein de l'un des cinq instituts régionaux d'administration : Bastia, Lille, Lyon, Metz, ou Nantes. Pour tout renseignement complémentaire, il convient de consulter les sites internet de ces instituts.

Par ailleurs, l'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription au concours.

Il appartient à chacun, le moment venu, de s'y inscrire en consultant les conditions d'inscription sur le site de la DGAFP ou de l'IRA pour lequel le candidat a postulé.